

**ASSEMBLÉE NATIONALE**7 novembre 2024

---

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-2888

présenté par  
M. Lefèvre

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 59, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le dépôt du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, un rapport sur l'impact de la réforme des allègements généraux de charges sur l'emploi et les recettes fiscales et sociales.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement a pour objet d'obtenir une évaluation a posteriori de la hausse du coût du travail prévue par l'article 6 du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale.